

**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES
DU QUÉBEC
COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES
CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LA RÉDUCTION DES IMPÔTS**

LE 17 SEPTEMBRE 1999



Fédération des médecins spécialistes du Québec

PRÉAMBULE

La Fédération des médecins spécialistes du Québec regroupe 33 associations de médecins spécialistes représentant toutes les disciplines médicales et chirurgicales et de laboratoire exercées au Québec. Au total, 7 500 médecins spécialistes sont membres de la Fédération.

La Fédération a le mandat de défendre et de promouvoir les intérêts économiques, professionnels et scientifiques de ses membres. Au-delà de cette vocation, la Fédération est aussi fermement convaincue que son rôle social et politique participe activement au maintien d'une accessibilité aux soins pour tous les Québécois.

Devant les tensions qui ébranlent notre système de santé, la Fédération des médecins spécialistes du Québec se sent directement interpellée à participer à tout effort qui contribuera à l'amélioration du modèle québécois en matière de santé. Intervenant privilégié du milieu, la Fédération se fait l'écho de ceux et celles qui sont au cœur du réseau de la santé en proposant une vision éclairée et des moyens d'action qui reflètent une pratique moderne de la médecine spécialisée.



INTRODUCTION

Lors du Discours sur le budget prononcé le 9 mars 1999, le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances a reconfirmé l'engagement du gouvernement du Québec de réduire les impôts des particuliers de l'ordre de 1,3 milliard de dollars au cours du présent mandat.

Tous, le gouvernement du Québec y compris, s'accordent sur le fait que le particulier québécois subit l'une des fiscalités les plus lourdes en Amérique du Nord.

Le temps est maintenant arrivé de remédier à cet état.

Cette responsabilité n'incombe pas uniquement au gouvernement québécois, l'impôt fédéral constituant également un facteur significatif du fardeau fiscal des contribuables québécois. Ceci étant, il n'en demeure pas moins, puisque l'impôt fédéral est le même pour tous les Canadiens, que la portion des impôts des particuliers exigée par l'État du Québec explique en bonne partie le record peu enviable du régime fiscal le plus progressif en Amérique du Nord.

L'engagement du gouvernement de réduire ce fardeau de 1,3 milliards de dollars va donc dans la bonne direction mais il n'y a pas de quoi pavoiser puisque nous sommes d'avis qu'il est possible de faire plus.

Le plan proposé n'est pas suffisamment ambitieux ni en ce qui a trait au quantum de la réduction envisagée ni quant à la période de mise en oeuvre de cette réduction. La plupart des analyses affirment que la marge de manœuvre du gouvernement est plus grande que celle préalablement envisagée et par conséquent, il y aurait donc lieu d'en profiter pour retourner un plus grand dividende fiscal aux contribuables québécois.

Le gouvernement du Québec doit planifier et mettre sur pied un programme de réduction d'impôts important et bien défini qui sera connu d'avance et qui



s'échelonnera sur un nombre d'années précis tel que cela fut le cas pour l'atteinte du déficit zéro.

Cette certitude quant à un plan gouvernemental majeur et concret de réduction des impôts des particuliers constituera sans aucun doute un facteur positif et encourageant pour le développement économique du Québec.

Ceci étant dit, il est fondamental dans le cadre de l'utilisation des surplus budgétaires d'accorder la priorité à la réduction des impôts des particuliers et au réinvestissement dans les domaines de la santé.

Il faut saisir cette occasion que nous avons de réduire de façon importante le fardeau fiscal des Québécois, de prendre les mesures qui s'imposent afin que notre régime de l'imposition des particuliers soit un instrument de croissance économique plutôt qu'un facteur de régression. Nous nous soucions également de l'impact des impôts sur l'incitation et la motivation au travail, le niveau de l'emploi et notre capacité comme société de concurrencer à armes égales nos partenaires économiques; et, si la volonté du gouvernement de réduire à terme les impôts est réelle elle devra nécessairement se traduire par une réduction significative et devra viser à corriger concrètement le positionnement concurrentiel du Québec en rapport avec ses partenaires économiques.



APERÇU DE LA SITUATION FISCALE AU QUÉBEC

Dans le cadre d'une discussion sur la fiscalité des particuliers au Québec, il est pertinent dans un premier temps de rappeler et de mettre en relief certaines données de base quant à la situation fiscale actuelle au Québec. Ces faits doivent constamment être mis de l'avant afin de bien démontrer l'urgence d'agir et ce, d'une façon décisive.

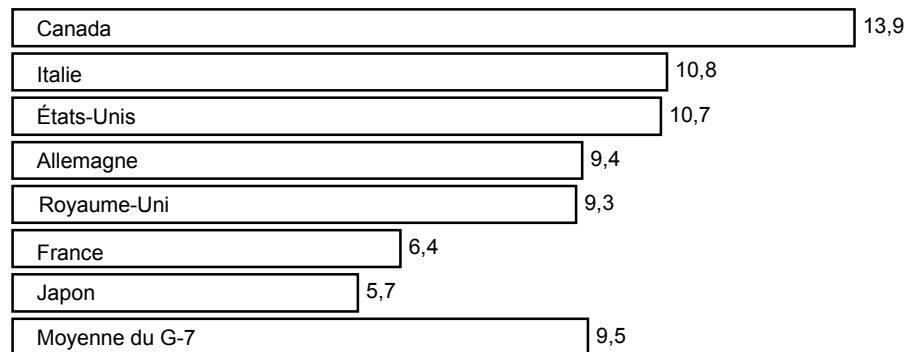
D'emblée, un premier tableau s'impose soit celui contenu au Document de consultation sur la réduction de l'impôt des particuliers déposé lors du dernier Discours sur le budget (le « *Document de consultation* ») sur la place significative de l'impôt des particuliers au Québec en rapport aux autres juridictions:

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS EN POURCENTAGE DU PIB 1996

Au Canada par province



Dans les pays membres du G-7



Certaines constatations s'imposent d'elles-mêmes. Ces éléments nous obligent à conclure à l'urgence d'une réduction significative de l'impôt des particuliers.

(1) LES QUÉBÉCOIS PAIENT TROP D'IMPÔTS SUR LE REVENU

Cette conclusion est indéniable puisque :

(1.1) En termes de l'impôt des particuliers, le Québec dépasse en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), toutes les provinces canadiennes et tous les pays du G-7, tel que démontré au tableau ci-dessus.

(1.2) L'impôt des particuliers représente une partie trop élevée des recettes de l'État québécois.

Au Québec, l'impôt des particuliers représente 43,4% des recettes fiscales totales du gouvernement comparativement, par exemple, à 32,1% pour la province voisine, l'Ontario, un de nos principaux partenaires économiques et qui est régulièrement utilisé au Document de consultation comme base de comparaison.



**IMPORTANCE RELATIVE DES PRINCIPALES SOURCES
DE REVENUS AUTONOMES — 1999**
(En pourcentage)

	Québec	Ontario ¹
Impôt des particuliers	43,4	32,1
Impôts des sociétés	19,5	19,8
Taxes sur la consommation	27,1	35,7
Revenus provenant de la tarification et de sources diverses	10,0	12,4
Total	100,0	100,0

1. Aux fins de la comparaison, l'importance relative des revenus autonomes de l'Ontario est évaluée en appliquant la structure d'imposition ontarienne aux assiettes fiscales québécoises.

Note : Excluant l'impact des budgets 1999-2000 des gouvernements québécois, ontarien et fédéral.

Cette constatation n'est pas nouvelle puisque dans les documents budgétaires du gouvernement du Québec du 25 mars 1997, il y était mentionné que le Québec était la juridiction utilisant le plus intensivement l'impôt sur le revenu des particuliers. Rien ne justifie généralement que la charge fiscale de l'impôt des particuliers soit significativement plus élevée chez nous qu'ailleurs.

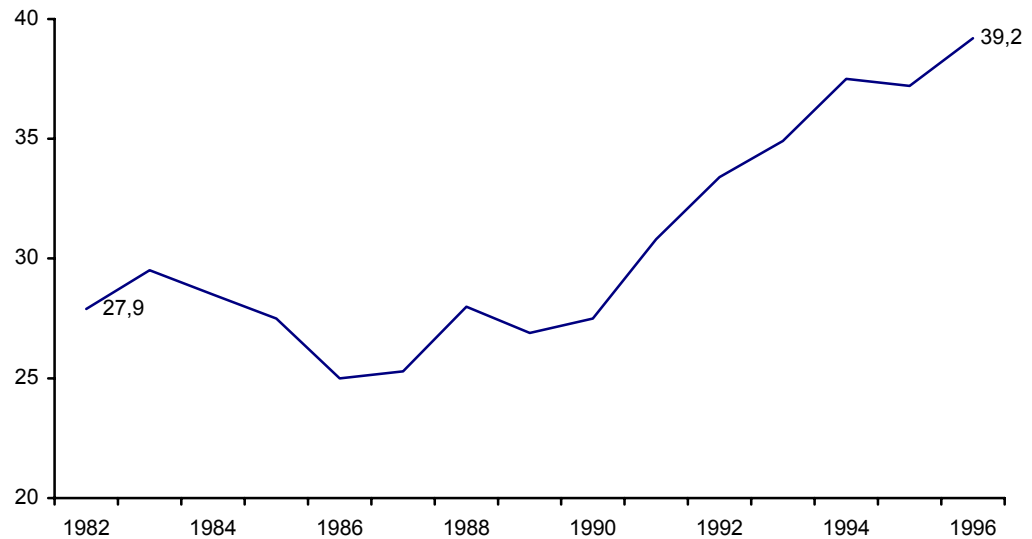
**(2) CE NE SONT PAS TOUS LES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS QUI PAIENT
TROP D'IMPÔTS SUR LE REVENU.**

Les contribuables à revenus modestes paient moins d'impôt au Québec que partout ailleurs au Canada.

En 1996, le nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus au Québec s'élève à 5,1 millions. De ce nombre, 2 millions n'ont eu aucun impôt à payer. Ainsi, pour l'année 1996, 39,2% de tous les contribuables étaient non imposables.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRIBUABLES NON IMPOSABLES EN POURCENTAGE DE L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES 1982 à 1996



Le graphique ci-dessus démontre qu'il y a donc eu une augmentation importante et rapide du nombre de contribuables non imposables par rapport au nombre total de contribuables, ce qui a eu pour effet de reporter sur les épaules des personnes à revenu plus élevé une part démesurément plus grande de la contribution au financement de l'État québécois.

La fiscalité constitue le premier moyen à la disposition de l'État pour répartir entre ces citoyens les revenus totaux gagnés par l'ensemble des contribuables. La société québécoise est attachée aux valeurs de solidarité et de compassion qui sont les siennes mais on peut mettre en péril ces valeurs en demandant à un pourcentage toujours moins élevé de contribuables de pourvoir financièrement aux opérations de l'État.



(3) LES CONTRIBUABLES À REVENUS PLUS ÉLEVÉS PAIENT PLUS D'IMPÔT AU QUÉBEC QUE PARTOUT AILLEURS AU CANADA.

Ce constat est le revers de la constatation précédente. Alors que les contribuables à revenus modestes paient moins d'impôt ici qu'ailleurs, ceux à revenus plus élevés paient plus d'impôt au Québec qu'ailleurs.

Cette caractéristique, aussi banale soit-elle, démontre clairement que le régime fiscal québécois des particuliers est le plus pénalisant en Amérique du Nord.

Le tableau qui suit démontre bien cette situation, et présente le nombre de contribuables québécois, le revenu total et l'impôt à payer selon la tranche de revenu total (y compris le taux moyen d'imposition effectif) :

NOMBRE DE CONTRIBUABLES, REVENU TOTAL ET IMPÔT À PAYER SELON LA TRANCHE DE REVENU TOTAL
(Année d'imposition 1996)

Tranche de revenu total	Nombre de contribuables		Revenu total des contribuables		Impôt à payer		Taux moyen d'imposition effectif ¹
	Milliers	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	%
Moins de 20 000 \$	2 746	54,3	26 037	21,0	658	4,9	2,5
De 20 000 \$ à 50 000 \$	1 787	35,3	57 449	46,2	6 250	46,7	10,9
De 50 000 \$ à 100 000 \$	460	9,1	29 313	23,6	4 417	33,0	15,1
100 000 \$ ou plus	65	1,3	11 456	9,2	2 064	15,4	18,0
Ensemble des contribuables	5 057	100,0	124 255	100,0	13 389	100,0	10,8

1. Impôt à payer en pourcentage du revenu total des contribuables.

Sources : Ministère du Revenu et ministère des Finances.

On y constate, pour 1996, que les contribuables dont le revenu est supérieur à 50 000 \$ représentent 10,4% de l'ensemble des contribuables québécois, leurs revenus se chiffrent à 32,8% de l'ensemble des revenus et ils ont assumé 48,4% de l'impôt à payer.

Pour cette même année 1996, les contribuables dont le revenu est supérieur à 100 000\$ représentent seulement 1,3% de l'ensemble des contribuables



québécois (ils ne sont que 65 000), leurs revenus se chiffrent à 9,2% de l'ensemble des revenus et ils ont assumé 15,4% de l'impôt à payer

Ce fardeau démesuré quant à l'impôt sur le revenu se caractérise également dans le fait qu'au Québec le taux marginal maximum d'imposition est un des plus élevés en Amérique du Nord après la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

**COMPARAISON DES TAUX MARGINAUX D'IMPOSITION
SUR LES REVENUS LES PLUS ÉLEVÉS**
(En pourcentage)

	1986	1996	1999	2000 ²
Québec¹	59,5	52,9	52,1	51,7
Autres provinces canadiennes				
Alberta	52,7	46,1	45,2	44,7
Nouveau-Brunswick	57,6	51,4	49,7	49,2
Ontario	55,4	52,9	49,2	48,8
Nouvelle-Écosse	57,1	50,3	49,2	48,8
Manitoba	59,9	50,4	49,4	49,0
Île-du-Prince-Édouard	55,8	50,3	49,9	49,4
Saskatchewan	58,0	51,9	50,8	50,4
Colombie-Britannique	55,6	54,2	52,3	51,8
Terre-Neuve	58,3	53,3	52,9	52,5
Moyenne des autres provinces	56,7	51,2	49,8	49,4
Certains États américains				
Pennsylvanie	51,1	41,3	41,3	41,3
New York	56,8	43,7	43,7	43,7
Massachusetts	50,0	43,2	43,2	43,2

1. Excluant la contribution de 0,3 % au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
2. Incluant, pour le Québec et les autres provinces, l'impact du budget fédéral de 1999 et des budgets provinciaux déposés avant le 10 mars 1999. Pour les États-Unis, le régime fiscal est celui en vigueur en 1998.

Le seuil de revenu à partir duquel le taux marginal d'imposition s'applique est de 63 519 \$, montant qui est égal à ce qui prévaut dans la majorité des provinces



canadiennes mais en dessous cependant du Nouveau-Brunswick (101 375 \$) et très en deça de ce qui est en vigueur aux États-Unis (environ 275 000 \$US).

Il est possible pour le gouvernement d'exiger en situation de crise un effort supplémentaire de certains contribuables en vue de dénouer la crise mais il n'est pas possible d'être toujours en situation de crise et de demander constamment et invariablement aux mêmes personnes de contribuer aux dépenses de l'État d'une façon disproportionnée.

(4) LES CONTRIBUABLES QUÉBÉCOIS À REVENUS PLUS ÉLEVÉS ONT INTÉRÊT À QUITTER LE QUÉBEC ALORS QUE LES CONTRIBUABLES ONTARIENS À REVENUS MODESTES ONT INTÉRÊT À S'ÉTABLIR ICI.

À l'heure actuelle, la situation fiscale au Québec (en tenant compte non seulement de l'impact de l'impôt mais également du niveau du coût de la vie) est telle :

- (1) qu'un contribuable dont le revenu est élevé a intérêt à quitter le Québec pour s'établir en Ontario; et
- (2) qu'un contribuable ontarien dont le revenu est modeste a, lui, intérêt à quitter l'Ontario pour venir s'installer chez nous.

Cette constatation est navrante et la situation ne peut être tolérée. L'un de nos objectifs n'est-il pas de retenir au Québec les citoyens les plus mobiles et compétents?

Cette conclusion n'est pas le fruit de nos imaginations. Les chiffres contenus au Document de consultation sur cette question parlent d'eux-mêmes :



**COMPARAISON DU POUVOIR D'ACHAT À MONTRÉAL ET À TORONTO
 DE MÉNAGES AYANT DES CARACTÉRISTIQUES IDENTIQUES ET
 OCCUPANT DES EMPLOIS COMPARABLES**
 (En dollars)

Type de ménages	Pouvoir d'achat à Montréal			Variation du pouvoir d'achat à la suite d'un déménagement à Toronto			
	Salaire	Impôts et taxes ¹	Salaire après impôts et taxes	Salaire ²	Impôts et taxes ¹	Coût de la vie ³	Variation du pouvoir d'achat
Ménages à faible revenu							
Couple ayant un enfant de moins de 6 ans ⁴	30 000	-3 236	26 764	4 500	-3 381	-5 327	-4 208
Personne vivant seule	15 000	-2 766	12 234	2 250	-531	-4 852	-3 133
Ménages à revenu moyen							
Couple ayant deux enfants de moins de 6 ans ⁴	50 000	-7 684	42 316	7 500	-6 900	-6 388	-5 788
Personne vivant seule	50 000	-21 136	28 864	7 500	246	-5 917	1 829
Ménages à revenu élevé							
Couple ayant deux enfants de 17 et 18 ans	100 000	-38 390	61 610	15 000	-1 508	-12 305	1 187
Personne vivant seule	100 000	-46 237	53 763	25 000	-7 940	-9 901	7 159

- Régime fiscal en vigueur en 1999 excluant l'impact des budgets 1999-2000 du Québec et de l'Ontario. Ces chiffres comprennent l'impact à terme, soit pour l'année d'imposition 2000, des changements apportés à l'impôt sur le revenu et au crédit de TPS dans le budget fédéral de 1999.
- Salaire ajusté pour tenir compte du fait que la rémunération d'un emploi comparable est plus élevée à Toronto qu'à Montréal.
- Correspond à l'écart, en 1997, dans le coût d'un panier de biens et de services identique à Montréal et à Toronto, basé sur l'étude « La fiscalité des particuliers et le coût de la vie », publiée en 1998.
- Pour les couples ayant de jeunes enfants (moins de 6 ans), l'impôt du Québec tient compte du fait que, dans le cadre de la nouvelle politique familiale, une partie de l'aide à la garde offerte par le Québec est maintenant versée sous la forme d'une réduction du tarif de garde plutôt que par le biais du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances.

Il va sans dire qu'une telle situation ne peut avoir qu'un impact négatif au plan de la compétitivité du Québec en rapport avec les juridictions voisines. Du moment où le gouvernement reconnaît lui-même cette situation, il y a urgence de trouver une solution.



Donc, il ressort des données pertinentes qu'au Québec :

- (1) les particuliers paient trop d'impôt sur le revenu;
- (2) mais ce ne sont pas tous les contribuables qui paient trop d'impôt sur le revenu puisque les contribuables à revenus modestes sont moins imposés ici qu'ailleurs;
- (3) alors, indéniablement les contribuables à revenus plus élevés sont surtaxés; et, de plus,
- (4) compte tenu de l'écart si prononcé, il y a un intérêt pour le contribuable à revenu plus élevé de s'établir ailleurs même si le coût de la vie y est plus élevé.

À la lumière de ces conclusions, il ne fait aucun doute que la réduction des impôts devient une nécessité et que cette réduction doit amoindrir le fardeau fiscal de ceux qui en assument une part disproportionnée.

En termes simples, le gouvernement doit s'attaquer à la progressivité trop prononcée de notre régime fiscal, donc doit diminuer l'impôt de ceux qui en paient le plus.

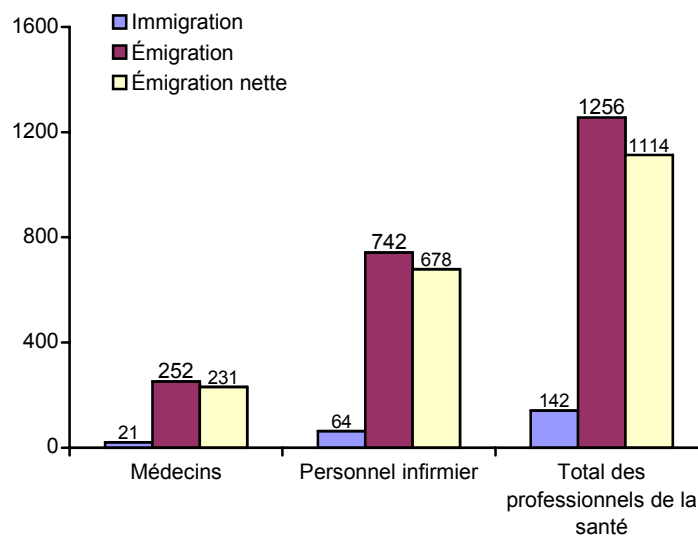


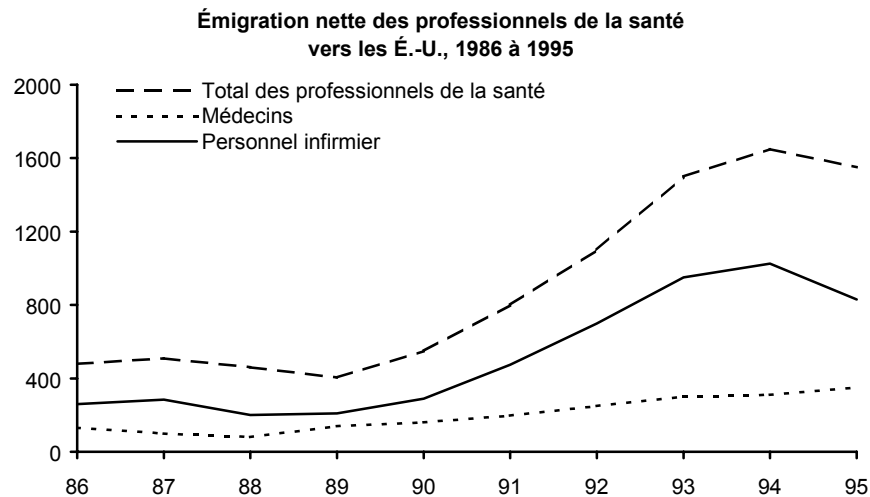
SITUATION-TYPE D'UN MÉDECIN SPÉCIALISTE DU QUÉBEC

Dans le cadre d'une discussion sur la réduction des impôts des particuliers, le médecin spécialiste pratiquant au Québec doit être vu comme un professionnel salarié, évidemment expert dans son champ de pratique et exerçant ses activités dans un domaine particulièrement vulnérable à la mobilité. Ils sont généralement des contribuables à revenus élevés. Les médecins spécialistes du Québec ont souvent fait des études à l'extérieur du Québec, sont susceptibles compte tenu de leurs connaissances des standards internationaux de pratique à recevoir des offres d'embauche d'institutions étrangères.

Dans le cadre d'une conférence ayant eu lieu en octobre 1997 à Québec, le statisticien en chef de Statistique Canada constatait que les professionnels de la santé étaient parmi les plus susceptibles de continuer leur carrière à l'extérieur du Canada. À cet égard, il a présenté les tableaux suivants :

Moyenne annuelle de la migration des professionnels de la santé
entre le Canada et les É.-U., 1990 à 1994





Cette capacité des médecins spécialistes du Québec d'exercer leur profession partout dans le monde les rend plus sensibles à une fiscalité trop progressive et la Fédération est d'avis que la fiscalité ne doit pas être un élément d'encouragement à quitter le Québec. Comme le gouvernement l'affirme lui-même, les personnes à revenu plus élevé amélioreraient leur situation financière en acceptant par exemple un emploi comparable à Toronto. On s'accorde donc à dire que notre fiscalité constitue présentement un facteur d'encouragement à quitter le Québec, ce qui est en soi aberrant. Cela est d'autant plus ironique que la législation fiscale contient un certain nombre de mesures incitatives pour des étrangers à venir s'établir chez nous. Ainsi, à titre d'exemple, le gouvernement accorde un congé fiscal de 5 ans pour certains chercheurs étrangers. L'encouragement fiscal accordé à certains experts s'établissant ici devrait à tout le moins s'accompagner d'un régime fiscal n'encourageant pas la mobilité de ceux qui y sont déjà.

De plus, un taux d'imposition trop élevé est un frein au développement de la main-d'œuvre en médecine spécialisée ainsi qu'un facteur de démotivation au travail et, par conséquent, constitue une entrave à l'accessibilité des soins.

Un régime fiscal mieux équilibré constituerait sans aucun doute un élément positif quant à l'avenir de la médecine spécialisée au Québec.



OBJECTIFS RECHERCHÉS

Puisque (i) globalement les Québécois paient plus d'impôt des particuliers qu'ailleurs, (ii) les contribuables à revenus modestes en paient moins qu'ailleurs, (iii) les contribuables à revenus plus élevés en paient plus qu'ailleurs et (iv) le régime fiscal encourage la mobilité des hauts salariés, l'objectif visé est simple : **une réduction significative des impôts des particuliers pour ces personnes qui présentement en paient le plus.**

L'atteinte d'un tel objectif réduira le caractère trop progressif de notre régime fiscal favorisant ainsi notre compétitivité et notre croissance économique. Le gouvernement nous affirme noir sur blanc que l'impôt des particuliers est plus lourd et plus progressif au Québec qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis. La solution est donc limpide : **réduction de la progressivité de notre régime fiscal.**

Dans son Document de consultation, le gouvernement indique une série d'objectifs qui pourraient être pris en compte pour les fins de la réduction de l'impôt des particuliers.

Ces objectifs, qui ne sont en fait que des indications (pour reprendre les expressions contenues au Document de consultation), se divisent en deux volets : (i) maintenir un régime fiscal équitable et (ii) rendre le régime fiscal plus favorable à l'emploi.

Maintenir un régime fiscal équitable

Une bonne part de la redistribution du revenu entre contribuables dont les revenus sont élevés à ceux dont les revenus sont plus modestes s'effectue par le biais du régime fiscal en place. Lorsque près de 40% des contribuables québécois n'assument aucun impôt sur le revenu, on ne peut certes pas prétendre que le régime actuel soit défaillant à cet égard.



De même, dans le régime actuel, tel que démontré ci-dessous, les écarts des taux moyens et marginaux d'imposition sont très importants entre les contribuables à revenus modestes et ceux à revenus plus élevés.

ÉCART DES TAUX MOYENS ET MARGINAUX

Revenu de travail	Taux marginal d'imposition ¹	Taux moyen d'imposition ¹
\$	%	%
Couple, deux enfants un revenu de travail		
15 000 ²	13,3	1,0
25 000 ²	13,3	5,9
35 000	49,9	13,2
50 000	53,7	24,4
75 000	51,7	32,9
100 000	51,7	37,6
Personne vivant seule (moins de 65 ans)		
15 000	33,3	12,4
25 000	36,3	20,8
35 000	43,9	27,1
50 000	47,7	32,3
75 000	51,7	38,2
100 000	51,7	41,6

Note : Comprend l'impact des changements annoncés dans les budgets provinciaux déposés avant le 10 mars 1999 et l'impact à terme, soit pour l'année d'imposition 2000, des modifications apportées à l'impôt sur le revenu et au crédit de TPS dans le budget fédéral de 1999.

1. Impôts sur le revenu provincial et fédéral, excluant la cotisation au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
2. Au Québec, les couples ayant deux enfants et un revenu de travail ne paient pas d'impôt jusqu'à un revenu de 30 189 \$. Les taux marginaux et moyens d'imposition correspondent à ceux du régime fédéral.

Il est ironique que le gouvernement insiste sur le maintien d'un régime fiscal équitable puisque dans la réalité le régime actuel fait preuve d'iniquité envers ceux qui paient le plus d'impôt. De fait, une réduction des impôts pour ceux qui à l'heure actuelle en paient le plus aura pour effet de rendre le régime plus équitable.



À notre avis, il serait impensable dans un contexte de réduction de la fiscalité des particuliers de maintenir la progressivité actuelle de notre régime fiscal.

Rendre le régime fiscal plus favorable à l'emploi

Le ministre d'État à l'Économie et aux Finances a clairement exprimé lors de son dernier Discours sur le budget l'importance de la création d'emploi :

« Notre gouvernement s'est fortement engagé à mettre pleinement en valeur et, je dirais de manière obsessionnelle, le potentiel économique du Québec et à créer des emplois. »

À cela, le Document de consultation mentionne qu'une réduction de l'impôt pourrait tendre, afin d'être favorable à l'emploi, à favoriser l'incitation au travail, à réduire les écarts d'imposition les plus prononcés par rapport aux autres juridictions et à réduire davantage l'importance de l'impôt des particuliers.

Ces commentaires rejoignent l'objectif que nous recherchons, à savoir la réduction de la progressivité de l'impôt québécois.

Comme nous le mentionnons précédemment, le contribuable dont le revenu est plus élevé a un intérêt à déménager pour s'installer dans une autre juridiction. Le contribuable dont le revenu est le plus élevé est souvent un travailleur mobile, occupant un emploi spécialisé et consommant généralement plus que la moyenne : c'est là précisément le genre de contribuable que nous devons retenir si le gouvernement a véritablement l'obsession de *pleinement mettre en valeur le potentiel économique du Québec et à créer les emplois*. C'est également ce contribuable qui a été appelé à assumer une part disproportionnée de l'effort à la lutte au déficit.

La seule intervention concrète, immédiate et efficace que le gouvernement peut faire, suite à l'effort consenti par ce contribuable tout en l'incitant à demeurer au Québec, est de réduire significativement son impôt sur le revenu. Cette intervention aurait pour effet non seulement d'inciter ce contribuable à demeurer



chez nous mais à encourager des résidents de l'extérieur du Québec à venir s'établir ici.

Un autre aspect qu'il ne faut pas non plus oublier (malgré les efforts du gouvernement à cet égard) est qu'un régime fiscal trop progressif stimule l'imagination à soustraire à l'impôt certains revenus; un régime plus simple, plus clair et qui est perçu comme étant plus équitable permettra à l'État d'enranger des revenus qui présentement lui échappent.

L'engagement de réduire l'impôt des particuliers de 1,3 milliard de dollars d'ici la fin du présent mandat s'inscrit dans la volonté gouvernementale de réduire le poids de l'impôt des particuliers par rapport à celui d'autres juridictions, notamment l'Ontario. Le gouvernement vise une première réduction à compter du 1^{er} juillet 2000 de l'ordre de 400 millions de dollars et dont les modalités seront précisées au Discours sur le budget 2000-2001.

Il est important de bien souligner que si des modifications au régime fiscal québécois ont été apportées en 1998 suite au Discours sur le budget 1997-1998 ces dernières n'ont eu aucun impact positif sur la progressivité du régime; de fait, pour les contribuables les plus imposés, ces modifications n'ont eu pour effet que d'augmenter leur fardeau fiscal compte tenu de l'augmentation de la taxe de vente.

En d'autres termes, ces modifications n'ont eu aucun effet positif dans l'atteinte de l'objectif recherché.

De plus, les contribuables à revenus plus élevés ont participé intensivement à l'effort collectif de la lutte au déficit; ainsi de nombreuses mesures fiscales ont, au fil des ans, été introduites ayant pour effet d'augmenter les montants en impôts sur le revenu payables par ces contribuables et ce, sans qu'il n'y ait eu une augmentation réelle du revenu total. À cet égard, nous pensons particulièrement aux surtaxes, à la non-indexation des seuils d'imposition, aux déductions et aux crédits d'impôt, à la transformation des déductions en crédits d'impôts, à certains



changements aux règles sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux déductions pour les dons de charité et frais médicaux.

Il s'agit donc maintenant de focaliser précisément sur l'effet démobilisateur du régime fiscal québécois, particulièrement l'impact négatif de l'impôt sur la croissance et l'emploi et les problèmes relatifs à la mobilité des travailleurs spécialisés.

Il serait suicidaire de maintenir en place un régime fiscal favorisant la mobilité de nos gens les plus capables et, par le fait même, la croissance économique de nos voisins au détriment de la nôtre.

Réduire les impôts des salariés les plus rémunérés: voilà un programme exigeant une bonne dose de courage politique et les efforts à faire pour « vendre » un tel programme à l'ensemble de nos citoyens ne seront certes pas faciles, mais il faudra bien prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que notre régime fiscal ne soit pas un boulet à la croissance économique, particulièrement à la lumière d'une libéralisation généralisée des marchés. Il faut présumer que la société québécoise est suffisamment mature pour comprendre qu'il n'est pas possible de distribuer la richesse avant de la créer et un régime fiscal trop progressif limite cette création de richesse.



ANALYSE GÉNÉRALE DES CINQ SCÉNARIOS PROPOSÉS

La Fédération s'en est tenu à analyser les cinq scénarios qui ont été présentés et par la suite d'en retenir un parmi les cinq. À cet égard, il aurait été possible de proposer divers amendements à notre régime fiscal autres que ce qui est proposé au Document de consultation et certaines des modifications y contenus nous apparaissent inutiles ou contre-productives.

Ainsi, à titre d'exemple, dans les cas de tous les scénarios mis de l'avant, il y aura une augmentation du nombre de contribuables additionnels ne payant aucun impôt au Québec (ce nombre variant de 47 300 à 70 200 selon les scénarios retenus). L'augmentation du nombre de contribuables non imposables ne constitue pas, à nos yeux, un élément de fierté, il n'y a rien de malsain, tout au contraire, de payer et de vouloir payer un impôt.

Mais afin de bien marquer l'urgence et l'importance d'atteindre sans équivoque l'objectif recherché, nous nous sommes limités à commenter généralement les scénarios proposés et à recommander l'adoption d'un seul scénario.

Par ailleurs, nous constatons que le Document de consultation est muet sur le sujet de l'indexation des seuils de revenus imposables et des montants admissibles aux crédits d'impôt. Nous sommes d'avis que le régime fiscal doit être modifié afin de prévoir une pleine indexation des seuils de revenus imposables et des montants admissibles aux crédits d'impôt. Cet élément est fondamental puisque la non-indexation constitue dans la réalité une augmentation annuelle des impôts et ce, même si le revenu du contribuable demeure inchangé. Le retour à une pleine indexation des crédits doit s'inscrire dans le cadre d'un programme bien défini de réduction des impôts.

Notre analyse des scénarios s'est effectuée en gardant toujours à l'esprit l'objectif de réduire la progressivité du régime afin de diminuer significativement les impôts des particuliers à l'égard des contribuables qui en paient le plus.



Avant de commenter chacun des scénarios proposés au Document de consultation à la lumière des objectifs recherchés, il serait pertinent de rappeler que la détermination de l'impôt sur le revenu imposable s'effectue présentement selon une table de trois taux d'imposition applicable sur une base progressive :

TABLE D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

<u>Tranche de revenu imposable</u>	<u>Taux marginaux d'imposition</u>
0-25 000 \$	20%
25 000 \$ - 50 000 \$	23%
Plus de 50 000 \$	26%

Les cinq scénarios visent essentiellement à modifier la table d'imposition, les crédits d'impôt non remboursables et le montant forfaitaire dans le régime d'imposition simplifié.

Scénario 1

Le scénario 1 propose de conserver une table d'imposition à trois taux marginaux :

- le premier taux est réduit de 20% à 19% et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 38 000 \$;
- le revenu imposable compris entre 38 000 \$ et 50 000 \$ est imposé au taux de 22%; et
- le taux marginal de 26% est maintenu et continue de s'appliquer à partir de 50 000 \$;

On y propose une réduction de transformation des crédits d'impôt non remboursables de 23% à 22%. Il est également prévu une bonification de la réduction d'impôt à l'égard de la famille.



Scénario 2

Le scénario 2 propose également de conserver une table d'imposition à trois taux marginaux :

- le premier taux de la table d'imposition est abaissé de 20% à 19%, et s'applique sur les premiers 30 000 \$ du revenu imposable;
- le deuxième taux de la table est de 22% applicable au revenu imposable se situant entre 30 000 \$ et 100 000 \$; et
- le taux le plus élevé est de 25%, soit un point de moins que dans le régime actuel, et s'applique à un revenu supérieur à 100 000 \$ plutôt qu'à 50 000 \$ comme actuellement;

On y propose de réduire le taux de transformation des crédits d'impôt non remboursables de 23% à 22%. Il y est également prévu une bonification de la réduction d'impôt à l'égard de la famille.

Scénario 3

Il est prévu dans le cadre du troisième scénario de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers de 1,9 milliard de dollars. Toutefois, une telle réduction nécessiterait un financement partiel de 600 millions de dollars. Pour compenser le manque à gagner qui en résulterait, il est envisagé, par exemple, une hausse du taux de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Dans ce scénario, la table d'imposition est modifiée de la manière suivante :

- le premier taux de la table d'imposition est réduit de 20% à 18%, et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 32 000 \$;
- le deuxième taux baisse de 23% à 22% pour un revenu imposable compris entre 32 000 \$ et 100 000 \$; et



- le taux supérieur est réduit de 26% à 24%, et s'applique à partir d'un revenu imposable de 100 000 \$ plutôt que de 50 000 \$;

Le taux de conversion des crédits d'impôts non remboursables passe de 23% à 21%. Et, comme dans les autres scénarios proposés, il est prévu une bonification de la réduction d'impôt à l'égard de la famille.

Scénario 4

Le scénario 4 vise une table d'imposition à deux taux marginaux :

- le premier taux est de 20% et s'applique jusqu'à un revenu imposable de 60 000 \$; et
- par la suite, le taux marginal d'imposition est de 25%.

Le scénario 4 comprend également une majoration de certains montants admissibles aux crédits d'impôt non remboursables.

Scénario 5

Le scénario 5 réduit l'impôt sur le revenu des particuliers de 1,7 milliard de dollars; comme cela est le cas pour le scénario 3, puisque la réduction excède le montant prévu de 1,3 milliard de dollars, une telle réduction nécessiterait un financement partiel de 377 millions de dollars. Le manque à gagner qui en résulte pourrait être financé, par exemple, par une hausse du taux de la taxe de vente du Québec (TVQ).

Ce scénario prévoit la mise en place d'une table d'imposition à un seul taux marginal, soit de 20%.

Ce scénario comprend, comme dans le scénario 4, une majoration de certains montants admissibles des crédits d'impôt non remboursables.



Dans notre analyse de l'impact de chacun des scénarios à la lumière de l'objectif recherché, à savoir une réduction significative de la progressivité du régime fiscal, nous avons préparé le tableau suivant qui indique, en pourcentage, la réduction de l'impôt payable en tenant compte de la réforme fiscale de 1998 et chacun des scénarios par rapport à l'impôt payable avant la réforme pour un individu de moins de 65 ans sans personne à charge.

Réduction d'impôt - individus de moins de 65 ans sans personne à charge

Impact cumulé de la réforme de 1998 et des scénarios (en pourcentage)

Revenu de travail	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5
20000	31,8%	31,8%	37,3%	29,7%	29,7%
35000	14,2%	11,5%	16,9%	10,3%	10,3%
50000	11,9%	9,3%	12,5%	11,9%	11,9%
75000	7,4%	12,2%	14,1%	12,1%	16,9%
100000	5,6%	13,5%	14,9%	10,1%	19,1%
150000	3,6%	10,0%	12,2%	7,8%	20,5%
Excédent de 150000	0%	3,8%	7,7%	3,8%	23,1%

Ce tableau expose très bien l'impact de chaque scénario sur le niveau de progressivité du régime fiscal.

On y constate à l'égard de chacun des scénarios proposés que :

Scénario 1

En maintenant le taux de 26% pour toute tranche de revenu de plus de 50 000 \$ tout en changeant les taux applicables pour les autres tranches de revenu, ce scénario ne rencontrera aucunement l'objectif recherché. Ce scénario n'aura aucun impact positif sur la compétitivité de l'économie; au contraire, ce scénario augmente la progressivité; l'adoption de ce scénario confirmera l'idée qu'il est préférable pour les Québécois ayant un travail mobile et spécialisé de s'établir ailleurs ou encore de travailler moins, ce qui équivaldrait à entraver la croissance économique au lieu de l'encourager.



Ce scénario aggrave les facteurs négatifs du régime actuel, il augmente le degré de progressivité de l'impôt. Ce scénario est à rejeter.

Scénario 2

Ce scénario ne corrige que partiellement certaines des anomalies du régime actuel. Son adoption n'aura qu'un effet mineur sur la croissance économique du Québec. Il améliore la progressivité jusqu'à la tranche de revenu de 100 000 \$ mais par la suite le niveau de progressivité augmente.

Ce scénario est à rejeter car il ne diminue pas la progressivité du régime.

Scénario 3

Dans ce scénario, l'impact sera plus marqué au plan du taux marginal d'imposition y compris quant au seuil de revenu applicable. L'adoption de ce scénario ne règlera cependant pas le niveau trop prononcé de la progressivité de notre régime pour les contribuables dont le revenu excède 100 000 \$.

Ce scénario est à rejeter car il n'améliore pas la progressivité du régime à tous les niveaux.

Scénario 4

Ce scénario n'est pas acceptable; en ce sens, qu'il divise l'ensemble des contribuables en deux grandes catégories : ceux dont les revenus sont moindres que 60 000 \$ et ceux dont les revenus excèdent 60 000 \$. Les contribuables dont les revenus excèdent 60 000 \$ ne participeront que marginalement aux retombées provenant de la réduction d'impôt; de fait, tel que démontré au tableau, l'adoption de ce scénario aurait pour effet d'augmenter la progressivité.

Si la volonté gouvernementale est véritablement de promouvoir la croissance économique et le développement de l'emploi, la réforme proposée au régime



fiscal doit à tout le moins avoir un impact réel sur la fiscalité des contribuables à revenu plus élevé et par définition plus mobile.

Le scénario 4 est à proscrire car il augmente le niveau de progressivité du régime.

Scénario 5

De tous les scénarios mis sur la table, le scénario 5 rencontre le mieux l'objectif recherché. Il s'attaque de front au problème de la progressivité.

L'adoption de ce scénario favorisera indéniablement l'emploi, puisqu'il réduit d'une façon significative les taux marginaux d'imposition, les taux moyens d'imposition et l'écart entre le Québec et les autres juridictions.

Le scénario 5 est à retenir car il est le seul scénario qui s'attaque de front aux problèmes du régime actuel et qui rencontre clairement l'objectif recherché.

En résumé, l'adoption de l'un ou l'autre des scénarios 1 et 4 est définitivement à proscrire puisque ces scénarios auront pour effet d'augmenter la progressivité du système fiscal tandis que les scénarios 2 et 3 auront un effet neutre à ce chapitre sauf à l'égard des contribuables dont le revenu excède 100 000 \$ pour lesquels le régime sera tout autant sinon plus progressif. Seul le scénario 5 répond au problème de la progressivité et permettra de faire en sorte que notre régime fiscal soit plus équitable.



RECOMMANDATIONS DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DU QUÉBEC

Nous considérons que le gouvernement doit mettre en œuvre un plan précis de réduction des impôts pour le court, moyen et long terme.

Les premières réductions d'impôt doivent prioritairement sinon exclusivement viser à diminuer la progressivité trop lourde du régime fiscal actuel, ce qui indéniablement favorisera la compétitivité et l'emploi en réduisant de façon significative les écarts d'imposition entre le Québec et ses concurrents.

Conséquemment, nous favorisons l'adoption du seul scénario qui réduit véritablement la progressivité du régime fiscal et alors nous recommandons au gouvernement du Québec de mettre en œuvre un plan fiscal visant **l'introduction sans équivoque du scénario 5 avec pleine indexation des montants admissibles aux crédits d'impôts.**

De tous les scénarios suggérés, ce scénario s'attaque clairement et vraiment aux problèmes qui affectent notre régime fiscal au plan de la mobilité des travailleurs les plus spécialisés, de l'impact de la fiscalité sur notre développement économique et de notre compétitivité face à nos principaux concurrents.

L'adoption du scénario 5 serait un départ; en effet, la réduction des impôts des particuliers produira des effets bénéfiques durables sur notre économie que dans la mesure où ce scénario fait partie intégrante d'un plan global de réduction fiscale et que les modalités et l'échéancier de ce programme sont clairement divulgués aux contribuables. Ainsi, comme cela fut le cas pour la lutte au déficit, tous les agents économiques pourront véritablement agir de concert avec le gouvernement dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité de notre société. La mise en place d'un tel programme de réduction des impôts aura également des répercussions positives sur le développement de la médecine spécialisée au Québec.

